

Parité politique et accès aux responsabilités

1. Donneriez-vous l'exemple au plus haut niveau en formant un **gouvernement paritaire** ?

F. BAYROU : Oui. J'imposerais que l'Etat, dans sa représentation politique et dans son organisation administrative, montre l'exemple de la parité.

Dans les recrutements, les promotions et l'accès aux grandes responsabilités de la fonction publique, je veillerai à ce que toute leur place soit donnée aux femmes. Je serai attentif, dans l'exercice du pouvoir de nomination qui relève du chef de l'Etat, à une parité effective entre hommes et femmes.

O. BESANCENOT : Nous sommes pour un changement profond des institutions qui inclura de toute façon une représentation paritaire.

J. BOVE : La dimension transversale de l'égalité entre les femmes et les hommes devra se retrouver dans l'organisation du gouvernement.

M-G. BUFFET : La parité à tous les niveaux, y compris au sein du gouvernement, est pour moi une question de démocratie. Donc, je suis favorable à un gouvernement à parité femmes/hommes.

A. LAGUILLER : Lutte Ouvrière, en présentant pour la première fois une femme, Arlette Laguiller, à l'élection présidentielle, a montré assez clairement sa position sur ce sujet. Notre organisation a présenté des listes strictement paritaires tant aux élections régionales qu'euroennes (où ce sont trois femmes, Arlette Laguiller, Chantal Cauquil et Armonie Bordes) qui ont été élues sous nos couleurs. Cela a été aussi le cas aux élections municipales ou législatives.

J-M. LE PEN : La formation d'un gouvernement paritaire comme le propose monsieur Sarkozy relève du gadget. Cette forme de « discrimination positive » consistant à donner plus de droits aux uns qu'aux autres sur le critère de l'origine est contraire à l'article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme selon lequel : « les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ».

Les femmes n'ont pas besoin de ces artifices pour accéder aux plus hautes responsabilités. En ce qui me concerne, je n'ai pas attendu l'adoption de lois sur la parité pour donner aux femmes toute leur place. Plusieurs d'entre elles font partie des instances dirigeantes du Front National et, de 1989 à 1993, l'unique député représentant les millions d'électeurs du Front National à l'Assemblée nationale était une femme.

F. NIHOUS : Oui. Dans le domaine de la parité femmes-hommes, il est important de donner des signes forts à tous les niveaux de l'Etat et la nomination d'un gouvernement paritaire serait symbolique au plus haut titre.

S. ROYAL : A l'exigence de parité répond une volonté politique forte du Parti socialiste, qui, après avoir porté la loi sur l'égal accès aux mandats électifs en 2000, présentera cette année autant d'hommes que de femmes aux élections législatives. C'est un combat qui est pour moi fondamental et je souhaite aussi, à travers ma candidature, incarner la reconnaissance d'une capacité et légitimité égale des femmes et des hommes dans l'accès aux responsabilités politiques. C'est pourquoi je serai également très vigilante lors de la composition du gouvernement de la France à respecter un équilibre dans la répartition des différentes responsabilités entre femmes et hommes.

N. SARKOZY : Oui. Je suis convaincu qu'en 2007, un gouvernement ne peut qu'être paritaire.

G. SCHIVARDI : Je suis pour l'égalité en droits de tous les citoyens, principe fondé sur la République une et indivisible. Je suis donc contre toute notion de quota, notion qui nous vient des Etats-Unis.

D. VOYNET : Oui, la parité est inscrite dans les statuts des Verts et bien sûr je la mettrai en œuvre à tous les niveaux.

2. Initiez vous un **ministère de plein droit chargé des droits des femmes et de l'égalité** entre les femmes et les hommes ayant la mission de coordination de l'évaluation sexuée de l'impact des politiques publiques des différents ministères ?

F. BAYROU : Un Ministère sera chargé des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il pourra procéder à l'évaluation transversale des politiques publiques sous l'angle de leur impact spécifique sur les femmes. Je crois nécessaire de resserrer l'équipe gouvernementale, pour que ce soit effectivement une équipe qui travaille ensemble.

O. BESANCENOT : Oui

J. BOVE : Un pourcentage conséquent du budget de l'Etat sera affecté à la lutte pour l'égalité entre les sexes. Nous mettrons en place un Ministère des Droits des Femmes et de l'Egalité, placé auprès du 1er ministre doté de moyens, ainsi que des Déléguées interministérielles chargés de la mise en œuvre de l'égalité. Une évaluation des politiques publiques sera notamment de leur compétence.

M-G. BUFFET : Cet engagement figure au premier plan de mon programme. Je propose un Ministère d'Etat chargé des droits des femmes doté de moyens réels et notamment de déléguées interministérielles pour mettre en oeuvre l'égalité des droits dans tous les domaines.

F. NIHOUS : Oui, ce serait là aussi à la fois un symbole et un outil importants, avec l'objectif de contrôler les réalisations dans les différents domaines de l'action ministérielle vis-à-vis des engagements internationaux de la France.

J-M. LE PEN : Il n'est pas nécessaire de créer un ministère pour veiller au respect de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Il suffit de faire appliquer les lois existantes.

S. ROYAL : Je souhaite avant tout avoir une équipe gouvernementale efficace, dotée des compétences propres à assurer dans tous les domaines la progression de l'égalité entre hommes et femmes. Je suis consciente qu'en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, il faut toujours rester vigilant. Il importe que la culture de la parité et de l'égalité soit diffusée dans toutes les politiques publiques. Un ministère en charge de ces questions est une nécessité. Mais l'important sera de lui donner les moyens suffisants pour conduire sa politique de promotion de la parité et de l'égalité.

N. SARKOZY : Oui. Je veux former un gouvernement resserré de 15 ministres de plein exercice. Il va de soi que l'un ou l'une des ministres sera en charge des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ces questions devront également être suivies au niveau interministériel pour que toutes les politiques publiques soient pensées et évaluées au vu de leurs effets sur les inégalités entre hommes et femmes.

G. SCHIVARDI : Je rétablirais tous les droits spécifiques des femmes qui ont été remis en cause en application des directives européennes, en particulier je rétablirais l'interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie.

D. VOYNET : C'est là une des mesures phares du programme des Verts. Seul un ministère d'état sera transversal et pourra s'assurer que toutes les mesures prises par mon gouvernement respecteront la

dimension genrée de notre société.

3. Comment ferez-vous progresser la **parité pour les élections** au mode de scrutin uninominal (législatives, sénatoriales et cantonales) et la désignation des délégués au sein des intercommunalités ?

F. BAYROU : Les représentants du peuple devraient être pour moitié des représentantes du peuple !

Or la France est au 21ème rang européen, et autour du 80ème rang mondial, pour la proportion de femmes au Parlement. La raison en est simple : c'est le scrutin uninominal. Ce qui peut avoir un impact effectif pour l'élection de femmes, ce sont des listes paritaires.

Je propose une réforme du mode de scrutin aux élections législatives, introduisant 50% de représentation proportionnelle : on verra ainsi les femmes entrer enfin à l'Assemblée nationale.

Pour les élections cantonales, je souhaite que l'on s'oriente vers un mode de scrutin du même type, combinant moitié d'élus au scrutin uninominal et moitié d'élus à la proportionnelle avec, bien entendu, la parité.

O. BESANCENOT : Les dispositifs antérieurs, comme les pénalités appliquées lors du financement public des partis politiques, ont montré leurs limites : en gros, les principaux partis politiques préfèrent payer plutôt que respecter la parité. Encore ne s'agit-il que d'une parité de candidature qui ne garantit en rien la parité au niveau des élus ...

La parité n'est évidemment pas la seule justification de la proportionnelle. Mais le seul moyen de parvenir effectivement à la parité est la suppression du scrutin uninominal et l'instauration de la représentation proportionnelle sur la base de listes alternant obligatoirement un homme et une femme.

J. BOVE : Nous instituerons l'obligation de parité hommes-femmes ou femmes-hommes dans toutes les assemblées élues et dans les exécutifs. Le financement public des partis ne respectant pas cette obligation de parité sera suspendue. Le seuil d'acceptation de cette obligation, aujourd'hui fixé à 3500 habitants, sera supprimé. Des modalités d'applications seront à déterminer pour permettre la généralisation de cette mesure.

M-G. BUFFET : Je suis favorable à l'instauration de la proportionnelle intégrale pour toutes les élections et donc pour les législatives et les cantonales, de même que pour le Sénat que j'entends réformer profondément. Avec mes amis parlementaires communistes, nous avons déposé des propositions de loi et amendements dans ce sens.

J-M. LE PEN : Opposé à la loi sur la parité aux élections, parce qu'elle crée une discrimination, le Front National est cependant le parti politique qui la respecte le mieux. Ainsi aux élections législatives de 2007, (comme en 2002), il présente à peu près le même nombre de candidates que de candidats, contrairement aux partis du système – l'UMP, le PS et l'UDF- qui continuent de présenter plus d'hommes que de femmes.

Cette loi n'a d'ailleurs pas atteint ses objectifs puisque 12 % seulement des députés sont des femmes. En revanche elles sont beaucoup plus nombreuses parmi les conseillers régionaux élus au scrutin proportionnel. Par ailleurs, dans les pays où les députés sont élus à la proportionnelle, les Parlements comptent beaucoup plus de femmes que d'hommes.

Le scrutin proportionnel que je veux établir pour toutes les élections afin d'assurer la représentativité de tous les courants d'opinion, permettra aux femmes d'être plus nombreuses dans les assemblées nationale et locales.

F. NIHOUS : En rendant plus sévères les sanctions financières prévues dans le cadre de l'aide publique en cas de non-respect des quotas hommes-femmes dans les élections législatives. Je n'étais pas par principe favorable aux quotas, mais il faut reconnaître que, devant le blocage organisé par les grands partis, c'est une solution efficace. Pour ce qui concerne CPNT, je rappelle que notre mouvement avait présenté, aux élections législatives de 2002, 46 % de femmes sur 410 candidats, ce qui nous plaçait dans le trio de tête de toutes les formations politiques. Certes, on peut m'objecter que nous n'avions pas de sortants, ni beaucoup de candidats potentiellement éligibles, mais notre mouvement a pu démontrer ainsi que l'objectif de la parité repose d'abord et avant tout sur une volonté et une question de choix. Il faut juste forcer un peu le choix de certains...

Par une nouvelle loi limitant le cumul des mandats, qui facilitera le renouvellement de la vie politique. (Par exemple, un parlementaire pourrait être conseiller municipal d'une commune, mais pas maire et président d'une communauté d'agglomération).

Pour ce qui est des intercommunalités, la désignation des délégués dans les communautés d'agglomération doit bénéficier de l'application de la parité au niveau des élections municipales. Dans les très petites communes, au mode de scrutin particulier, l'introduction de quotas paraît plus difficile en raison du faible nombre de candidats potentiels sur un électorat réduit. Or, l'exercice d'un mandat d'élu dans une petite commune est de plus en plus difficile et suscite de moins en moins de vocations... ce qui paradoxalement, constitue une opportunité pour l'entrée de femmes. Ainsi, on constate que l'implication des femmes dans les petites communes progresse favorablement, ne serait-ce que grâce à la proximité, la moindre politisation et la plus grande liberté laissée par les partis politiques. Il faut sans doute laisser un peu de temps au temps, le changement des mentalités et l'amélioration des conditions générales d'accès à la vie politique pour les femmes favoriseront cette évolution sur laquelle il faut rester très attentif.

S. ROYAL : Une des mesures que je propose, l'interdiction du cumul des mandats pour les Parlementaires, permettra le renouvellement de la classe politique. Il y aura plus de femmes, plus de jeunes...

L'autre mesure concerne les élections sénatoriales : revenir au scrutin de liste dans les départements qui élisent trois sénateurs (lorsque ce fut le cas le % de sénatrices augmenta sensiblement). L'introduction d'une partie de proportionnelle assurera l'élection de plus de femmes.

N. SARKOZY : La loi sur la parité pénalise les partis politiques qui ne présentent pas suffisamment de candidates, sans tenir compte du nombre de femmes élues. Je propose donc de compléter cette loi par la création d'un bonus financier qui serait accordé aux partis ayant fait élire le plus grand nombre de femmes. On verrait alors plus de femmes qu'aujourd'hui dans des circonscriptions « éligibles ». Je souhaite en outre étendre l'obligation de parité là où elle n'existe pas encore, par exemple dans les communes de 2 500 à 3 500 habitants.

Je tiens toutefois à dire que, si la parité permet de faire de gros progrès pour l'accès des femmes aux responsabilités politiques, elle ne s'attaque pas aux vrais problèmes : la difficulté pour les femmes de concilier une telle activité en plus des multiples facettes de leur vie, vie de femme, vie de mère, vie professionnelle. Par ailleurs, la vie politique reste un milieu dur que beaucoup de femmes rejettent. C'est aux hommes de s'interroger sur ce point.

G. SCHIVARDI : Je le répète, je suis pour l'égalité en droits de tous les citoyens.

D. VOYNET : Tout d'abord, j'augmenterai les pénalités financières pour non respect de la parité. J'inscrirai l'alternance de genre dans la succession des mandats . Cependant, pour ne pas pénaliser les éluEs qui souhaiteraient se présenter une seconde fois, j'inscrirais cette alternance sur 5 mandats

consécutifs, 3 représentant un genre et deux l'autre genre.

4. Quelles évolutions du statut de l' élu envisagez-vous ?

F. BAYROU : Il y a en pratique une relation étroite entre le statut des élus, et la possibilité pratique pour les femmes d'accéder aux fonctions électives. La modification des modes de scrutin a accéléré dans le passé, et accélérera demain, le renouvellement des élus. Le cumul des mandats est une autre source de blocage : je propose d'instaurer le mandat unique pour les députés de la Nation.

Le statut des maires n'est pas à la hauteur des responsabilités qu'ils exercent. Dans une commune de 150 habitants, on fait tout tout seul ! L'indemnité minimale d'un maire devrait être l'équivalent du salaire minimum net.

Le renouvellement des élus - et l'arrivée de nombreuses élues - pose enfin les questions de la formation, et des possibilités de validation ultérieure de l'expérience acquise dans le mandat, pour reprendre sa carrière professionnelle. Ces dispositifs devraient être développés et mieux utilisés.

O. BESANCENOT : Tout le monde peut constater aujourd'hui l'existence et le développement d'une crise de la représentation politique. Pour y remédier, il faut partir du principe que la politique est un engagement qui peut éventuellement se traduire – le moins possible et pour des durées limitées - par l'exercice d'un mandat à plein temps, mais dans la perspective du retour à une activité professionnelle « ordinaire ». La politique ne doit pas être un métier réservé de fait à des « professionnels de la politique » dont le seul horizon devient la poursuite des mandats. Il faut donc commencer par instaurer le mandat unique et la limitation dans le temps du nombre de mandats successifs (2 ou 3).

Deuxième principe : pour être à l'unisson de ses mandants et partager leurs problèmes, pendant l'exercice du mandat, l' élu ou l' élue ne doit pas percevoir du fait de son mandat un revenu supérieur à celui des citoyens et des citoyennes qu'il est censé représenter. Il faut prévoir un barème d'indemnisation des élus (à temps partiel ou à temps complet) cohérent avec ce principe et, donc, limité par exemple au salaire médian, ou au salaire d'un ouvrier qualifié ou d'un technicien.

Troisième principe : pour assurer effectivement la rotation des élus, il faut leur assurer la réintégration automatique dans leur poste antérieur.

M-G. BUFFET : Je suis pour un véritable statut de l' élu. Sur ce point aussi, nous avons déposé plusieurs propositions de loi et rappelé maintes fois notre position dans les débats parlementaires. Je regrette que nous n'ayons pas été entendus.

Ce statut doit s'articuler autour de trois idées : disponibilité, formation, garantie du maintien ou du retour à l'emploi (avec validation des acquis). Il y a besoin de négociations à ce sujet, tant dans la fonction publique qu'avec le patronat.

Dans le même temps, je suis pour la réduction des mandats et la limitation de leur cumul : ce sont des moyens de dé-professionnaliser la politique et de rendre les fonctions électives plus accessibles à toutes et tous.

J-M. LE PEN : Le statut de l' élu doit assurer à celui-ci un revenu décent si son mandat constitue un travail à temps plein, ce qui est souvent le cas des maires ruraux, souvent écrasés par le surplus de travail apporté par les lois de décentralisation; le retour dans la vie active à l'expiration de son mandat ; les droits sociaux d'un salarié, si son mandat est son unique activité rémunérée.

Dans le domaine pénal, la loi Fauchon du 10 juillet 2000 ne protège guère le maire de l'insécurité judiciaire. Il est donc nécessaire de distinguer l'administration d'une commune de celle de la gestion

d'une entreprise. Ne réduisons pas la fonction politique à une activité managériale.

F. NIHOUS : Améliorer la formation des élus, notamment en début de mandat pour les nouveaux élus. Faciliter la conciliation entre l'activité d'élue et une activité professionnelle ou la vie familiale (prise en charge de la garde d'enfants, facilitée par l'augmentation des structures d'accueil prévue dans le cadre global de la politique d'aménagement du territoire). Ces mesures concerneront bien sûr tous les élus, avec une attention particulière aux femmes et aux jeunes.

S. ROYAL : Une amélioration du statut de l'élue est le corollaire de l'instauration du mandat unique pour les parlementaires. L'engagement citoyen ne doit pas pénaliser ceux qui s'y engagent. Le problème de la réintégration professionnelle en fin de mandats devra également être abordé, afin d'assurer une égalité réelle entre les élus issus de la fonction publique et ceux issus du privé. Cela implique une nouvelle négociation avec les partenaires sociaux.

N. SARKOZY : Je suis convaincu de la nécessité de favoriser une représentation de la nation dans toute sa diversité, ce qui implique de faciliter l'engagement politique des femmes, mais aussi de catégories socioprofessionnelles qui sont encore insuffisamment représentées et des minorités dites visibles. J'entends donc mener une réflexion approfondie sur les améliorations du statut de l'élue qui y contribueraient.

G. SCHIVARDI : Je suis pour des élus qui répondent aux besoins du peuple, et en premier lieu, qui respectent le vote majoritaire du peuple français le 29 mai 2005 pour le Non à la Constitution.

D. VOYNET : Un véritable statut de l'élue avec rémunération permettant de se consacrer pleinement à son mandat d'élue sans avoir à cumuler plusieurs mandats. J'interdirais les cumuls de mandats et prendrai des dispositions contraignantes pour limiter les cumuls dans le temps.

5. Quelles ressources financières et humaines accorderez-vous aux **organismes et structures agissant en faveur de l'égalité** entre les femmes et les hommes conformément aux engagements internationaux de la France ?

F. BAYROU : Les associations qui œuvrent pour les droits des personnes - telles que celles agissant pour l'égalité entre les femmes et les hommes - sont aujourd'hui celles qui reçoivent le moins de financements publics, en proportion de leurs dépenses.

J'appellerai à une attention accrue à leurs demandes, qu'elles agissent en France ou dans d'autres pays du monde, car les droits des femmes doivent être des droits universels. Nous soutiendrons les forces qui défendent cette vision, dans les pays avec lesquels nous coopérons.

Les associations bénéficiaires de subventions ont été fragilisées, ces dernières années, par le comportement de l'État à leur égard. Il faut élaborer une définition législative de la subvention, et donner aux associations une visibilité sur leur avenir ; cela demande des conventions pluriannuelles glissantes - au lieu d'avoir, comme aujourd'hui, une période fixe de trois ans au bout de laquelle tombe le couperet.

O. BESANCENOT : Les moyens doivent être à la hauteur des enjeux, il faudra les définir avec les associations féministes et plus largement les organisations concernées.

J. BOVE : Des comités d'« égalité des chances » seront mis en place dans les villes, les départements, les administrations, les entreprises publiques. Ils auront pour fonction de rappeler l'interdiction de la discrimination, contrôler les embauches et les promotions, recueillir les doléances, les examiner, et faire, si possible œuvre de conciliation, de recommander des sanctions, d'établir des objectifs chiffrés.

M-G. BUFFET : J'agirai pour le respect des engagements internationaux de la France et je proposerai une revalorisation des moyens financiers accordés aux organismes et structures agissant en faveur de l'égalité. J'aurai cette même démarche à l'égard des associations qui agissent sur le terrain de l'égalité femme/homme.

J-M. LE PEN : Soucieux de la bonne utilisation de l'argent des contribuables, comme pour toutes les associations bénéficiant de subventions publiques, je demanderai au préalable un audit de ces structures.

F. NIHOUS : Les organismes et structures agissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes bénéficieront de moyens financiers et humains placés sous le contrôle du ministère chargé des Droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes. Ils seront évalués lors d'une Conférence annuelle.

S. ROYAL : L'efficacité doit guider cette politique d'égalité. Je pense qu'il faut éviter de multiplier les organismes et les structures qui se font de la concurrence.

N. SARKOZY : Je garantirai le niveau des crédits qui sont aujourd'hui alloués au financement de tels organismes.

G. SCHIVARDI : Les « engagements internationaux » de la France sont marqués par la soumission aux directives de l'Union européenne. Ainsi, c'est au nom de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'application de la directive européenne 76/207 que le gouvernement français a rétabli, en 2001 le travail de nuit des femmes dans l'industrie, interdit dans notre pays depuis 1892. C'est au nom de l'égalité « homme-femme » que cette mesure inique a été décidée !

Au mépris de leur santé, et de leur vie de famille une femme sur 20 est depuis contrainte de travailler la nuit ! 64 % des femmes travaillant la nuit sont assujetties aux horaires variables. Ces salariées cumulent les inconvénients de travail de nuit avec une irrégularité des horaires qui compliquent l'organisation de leur vie familiale. Aussi, je me prononce, pour le rétablissement immédiat de l'interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie et pour la rupture avec l'UE.

D. VOYNET : Je ferai en sorte que la France respecte très scrupuleusement ses engagements internationaux .

6. A l'instar de ce qui a été réalisé en politique, vous engagez-vous à modifier la Constitution pour permettre de **favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles** et sociales dans les élections prud'homales et professionnelles, dans les conseils d'administration des sociétés anonymes, dans les élections des comités d'entreprise et dans les **jurys de concours et instances de promotion de la fonction publique** ?

F. BAYROU : La réglementation doit effectivement favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités dans la société. Il faut trouver, dans chaque domaine, la meilleure manière d'y parvenir.

À l'image du travail que mène Gisèle Halimi sur « la clause de l'Européenne la plus favorisée », je propose de chercher dans les 27 pays qui nous entourent l'idée, la loi, la pratique, qui favorisent le plus l'équilibre entre les hommes et les femmes.

O. BESANCENOT : Oui, il faut faire adopter un principe général concernant l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales. C'est ensuite à la loi d'organiser les modalités concrètes d'application de ce principe.

En ce qui concerne les mandats qui résultent d'élections « professionnelles » ou « sociales »

(prud'hommes, commissions paritaires, délégués du personnel, comités d'entreprise ainsi d'ailleurs que les administrateurs des caisses de Sécurité sociale dont il faut rétablir l'élection) qui ont déjà lieu à la proportionnelle, il faut effectivement imposer la parité des listes sur la base de l'alternance un homme / une femme.

Pour les conseils d'administration des entreprises du secteur public, cette règle doit aussi s'imposer en ce qui concerne l'élection des « administrateurs salariés » et la désignation des représentants et représentantes de l'Etat, voire des « personnalités qualifiées ». Pour les représentants des actionnaires privés, il devrait s'agir d'un problème résiduel du fait de la réappropriation publique de nombre des sociétés anonymes ...

Pour les jurys de concours, la fonction publique prévoit depuis quelques années « la représentation d'au moins quelqu'un de l'autre sexe ». Il faut analyser si cela a changé les choses sachant que le principal problème dans la fonction publique est l'inégal déroulement de carrière en défaveur des femmes et l'accès aux hauts postes de responsabilité. Et depuis l'embauche massive par la fonction publique de salariés précaires, le constat est clair : ce sont en majorité des femmes. Il faut titulariser les personnes embauchées sur emploi précaire et ne plus avoir recours à l'emploi précaire.

M-G. BUFFET : Je considère que la loi doit, dans toutes les sphères de la société, faire appliquer la parité, que je souhaite voir inscrire dans la Constitution

J-M. LE PEN : Opposé à la loi sur la parité en politique, créatrice de discrimination, je le suis aussi dans le domaine social et professionnel. Les femmes n'ont pas besoin d'être aidées pour réussir dans leur vie professionnelle. C'est leur faire injure que de penser le contraire.

F. NIHOUS : Oui, car cela facilitera l'adoption et la mise en œuvre des lois qui en découleront.

S. ROYAL : Le Conseil constitutionnel ne s'est pas prononcé sur le bien-fondé ou non d'une politique volontariste. Il s'est borné à constater que l'instauration de quotas contrevient au texte actuel de notre Constitution au motif qu'elle ne permet pas à des considérations fondées sur le sexe de prévaloir.

Nous ne manquons pas de textes législatifs sur l'égalité professionnelle et c'est l'honneur de la gauche d'avoir la première légiféré en ce sens. Mais de la loi aux actes, le fossé se résorbe trop lentement. Et plutôt qu'un texte supplémentaire, on pourrait conditionner les aides publiques aux entreprises au respect de l'égalité dans les structures de direction, où elles sont scandaleusement sous-représentées, mais du haut en bas de la hiérarchie où leur parcours est entravé. Dans les jurys de concours de la fonction publique la parité progresse indéniablement. Enfin, je suis favorable à l'instauration de la parité au Conseil économique et social.

N. SARKOZY : Je me suis engagé, et je suis personnellement attaché, à étendre le principe de parité aux élections aux institutions représentatives du personnel dans les entreprises (sous la forme d'une proportionnalité avec le nombre de femmes présentes dans l'entreprise), aux élections prud'homales et dans les jurys de concours de la fonction publique. La décision rendue par le Conseil constitutionnel le 16 mars 2006 nous a montré qu'une révision de la Constitution constituait un préalable nécessaire. Je m'engage à la faire adopter.

G. SCHIVARDI : Je suis pour le respect de l'indépendance et de la souveraineté des organisations syndicales qui, seules, doivent être habilitées à désigner librement leurs délégués.

D. VOYNET : Oui, il est indispensable que les femmes aient toute leur place dans notre société.

Formation et Emploi : articulation des temps de vie

7. Les femmes et les hommes suivent souvent des **parcours traditionnels de formation**, qui orientent les femmes dans les professions moins valorisées et moins rémunérées. Quelles mesures concrètes prendrez-vous dans le cadre de la loi d'orientation et de programme scolaire pour y remédier?

F. BAYROU : L'orientation est normalement le fruit du libre choix des jeunes et de leurs familles. Il faut que ce choix soit libre, et soit aussi bien informé que possible.

C'est en partie une question de formation des enseignants, pour être plus attentif aux possibilités de chaque jeune fille, dans les conseils qu'ils donnent.

Et si certaines familles font des choix "traditionnels", c'est souvent faute d'information. Cela devrait devenir un droit pour les familles, de savoir, avant de choisir une orientation, quelles sont les perspectives d'emploi correspondantes : quels sont les métiers des diplômés de cette filière, dans quels secteurs ils sont employés, combien ils gagnent, etc.

Près de 60% des étudiants de premier cycle universitaire en filière générale, sont des étudiantes. Le taux d'échec que nous connaissons à l'entrée à l'université - deux jeunes sur cinq échouent en première année - est la principale raison de notre retard par rapport aux pays voisins. Le semestre d'orientation à l'entrée de l'université, que j'ai créé en tant que Ministre et auquel il faudra redonner son sens, doit permettre de lutter contre ce risque d'échec, avec le concours d'étudiantes et étudiants plus âgés comme tuteurs, comme bibliothécaires, etc. L'idée est de réorienter le plus vite possible, sans attendre un ou deux ans, les étudiants qui s'aperçoivent que la filière qu'ils ont choisie ne leur convient pas

O. BESANCENOT : Les contenus scolaires sont construits sur des représentations très stéréotypées des rôles sexués ; les Programmes et pas seulement les manuels scolaires sont sexistes. Ils s'adressent prioritairement aux garçons et contribuent à persuader les filles que les femmes n'existent pas dans la société, dans l'histoire, dans la culture ou dans la science. Les sciences semblent être faites par les hommes et pour les hommes, et, dans les lettres et sciences humaines, la culture scolaire s'appuie sur des œuvres classiques, produites par les hommes, qui donnent des femmes une vision traditionnelle de femmes passives, soumises, dépendantes et inférieures. Les travaux récents sur les rapports sociaux de sexe ne sont pas pris en compte dans les programmes scolaires. Il faut agir sur la formation des enseignants, elle devra prendre en compte et intégrer tous les travaux sur les rapports sociaux de sexe. Il faut généraliser des outils pédagogiques pour « apprendre » la mixité tant dans la transmission des savoirs que dans leur contenu – les programmes et les manuels scolaires-. L'orientation et les filières doivent être repensées en terme non sexiste.

J. BOVE : Un système d'équivalence des qualifications entre métiers sera établi pour faire respecter l'égalité de traitement entre métiers à dominantes masculine et féminine.

M-G. BUFFET : L'égalité des sexes doit être une des finalités éducatives de l'école. Il ne suffit pas de mettre des enfants ensemble pour qu'il y ait égalité. Il faut donner un contenu dynamique au principe de mixité qui préside à l'organisation de l'école. Dans une perspective d'éducation au respect de l'autre et à l'égalité entre les sexes, il faut repenser les programmes, les manuels scolaires et amener les personnels éducatifs à travailler au quotidien à la remise en cause des stéréotypes sexués et de leurs incidences sur leurs propres pratiques professionnelles.

J-M. LE PEN : S'il est indispensable de reconnaître l'égalité entre les hommes et les femmes, il serait aberrant de refuser d'admettre les différences qu'il y a entre les deux sexes, différences qui expliquent

en grande partie la sur-représentation des femmes dans certains métiers, comme ceux de l'enseignement, de la santé ou de la justice, métiers qui ne sont pas moins rémunérés ou moins valorisés que ceux du bâtiment, dans lesquels elles sont sous-représentées.

Plutôt que de prendre des mesures contraignantes, veillons d'abord, notamment dans l'enseignement public, à ce que des groupes de pression islamistes ne remettent pas en cause, en interdisant ainsi aux filles les cours de natation, l'égalité entre les femmes et les hommes.

F. NIHOUS : Réformer le dispositif d'orientation scolaire pour une meilleure information des jeunes (et des parents) sur les formations et les parcours professionnels auxquelles elles conduisent et pour les aider à découvrir leurs compétences et leurs talents.

S. ROYAL : Une meilleure orientation des filles, c'est-à-dire par exemple de ne pas les cantonner dans des filières qui débouchent sur des professions déjà fortement féminisées, est certes une nécessité. On peut évidemment être volontaristes, faire en sorte que les services d'orientation incitent les jeunes filles à choisir des filières scientifiques et techniques, valoriser des réussites de femmes dans des domaines fortement masculinisés. Mais la réalité est plus complexe, tant les clichés sexistes sont reproduits. Tant que les filles seront élevées, dès leur plus jeune âge, dans l'idée qu'elles se doivent avant tout à leur famille, le problème restera entier.

Le fonctionnement actuel de la famille fait apparaître qu'il est difficile de mener de front un fort investissement professionnel et une vie familiale conforme aux modèles dominants. Il faut donc faire évoluer les représentations des rôles respectifs des femmes et des hommes dans la sphère familiale. Il faut parallèlement des politiques publiques plus ambitieuses de prise en charge des jeunes enfants.

N. SARKOZY : Il est en effet paradoxal que, plus de 40 ans après la généralisation de la mixité scolaire, alors même que le taux de réussite scolaire et universitaire des filles est plutôt plus élevé que celui des garçons, elles continuent à s'orienter vers des professions moins valorisées et moins rémunérées. La première chose à faire, c'est de dire – dès l'école – aux filles que leurs aspirations professionnelles ne sont pas moins légitimes que celles des garçons. Ensuite, nous avons besoin d'un véritable service public de l'orientation, qui informe précisément chaque élève sur les possibilités qui lui sont offertes, et sur les débouchés réels des filières en termes d'emploi et de salaires. L'égalité des ambitions entre les sexes fera partie du cahier des charges de ce nouvel organisme. Je compte également agir en aval en favorisant l'accès des femmes à la formation professionnelle.

G. SCHIVARDI : Je rétablirais d'abord les moyens qui ont été supprimés pour l'Education nationale en application du Pacte de stabilité européenne et de l'article 104 des traités de Maastricht et Amsterdam qui stipule : « les Etats membres évitent les déficits excessifs. » Savez-vous que 10 992 écoles communales ont été fermées entre 1981 et 2006, que 1123 écoles maternelles publiques ont été fermées en dix ans, que 336 lycées professionnels, un sur quatre, ont été fermés, entre 1985 et 2004 ?

D. VOYNET : Développer une éducation non sexiste. C'est d'ailleurs un des points que défendront nos candidatEs aux législatives. Organiser l'orientation, la formation de sorte à présenter toutes les possibilités aux jeunes filles comme aux jeunes gens. Mais je crois que c'est dans tous les domaines qu'il faut agir, ce que je veux dire par là, c'est que de même que les jeunes filles ont dû apprendre la technologie, les garçons devraient apprendre les « arts » ménagers. C'est dans le contexte de l'école que l'égalité hommes/femmes doit être partie intégrante des schémas éducatifs. Evaluer les formations avec un regard genré afin de déterminer les secteurs dans lesquels la féminisation doit être aidée.

8. Quels sont vos engagements pour éliminer les **écarts de rémunération** persistant entre les femmes et les hommes, malgré les lois de 1972, 1983, 2001, 2006 ?

F. BAYROU : Ces distorsions, qu'a rappelé le récent rapport du CERC, ne doivent plus durer. D'autant qu'à ces écarts de salaires s'ajoute la contrainte pour les femmes d'avoir, très souvent, plusieurs vies en même temps, de porter une très grande part de la responsabilité de la famille.

Je serai intransigeant sur cette question : il faudra pénaliser financièrement les entreprises qui se rendent coupables de discriminations salariales entre les femmes et les hommes.

O. BESANCENOT : Pour mettre en œuvre le principe « à travail égal, à qualification égale, salaire égal », il faut prévoir un plan obligatoire de rattrapage des salaires des femmes, pour les porter à hauteur de celui des hommes, obligatoire non seulement dans la fonction publique, mais aussi dans les entreprises privées. Ce plan devra aussi comporter un volet de revalorisation des qualifications et des salaires des métiers à majorité féminine.

J. BOVE : Chaque année une négociation sur le respect de l'égalité professionnelle (embauche, salaires, promotions) sera instituée au niveau des branches et des entreprises. Les atteintes à l'égalité professionnelle seront une discrimination punissable pénalement. La promotion de l'égalité dans la fonction publique sera assurée. Nous prendrons également des mesures pour que le dispositif sur le harcèlement sexuel au travail protège les femmes qui portent plainte. Le chef d'entreprise sera dans l'obligation de soumettre une fois par an au Comité d'entreprise, aux délégués du personnel (et à tout-e salarié-e qui en fait la demande) un rapport comparatif sur les conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes au sein de l'entreprise.

Ce rapport doit permettre d'apprécier pour chacune des catégories professionnelles la situation respective des femmes et des hommes en ce qui concerne l'embauche, la promotion, la classification, la qualification, la rémunération. Il recensera les mesures prises au cours de l'année écoulée en vue d'assurer l'égalité et énumèrera les objectifs prévus et atteints. Des objectifs chiffrés et des mesures de rattrapage en matière d'égalité entre les femmes et les hommes seront formulés. Le Comité d'entreprise devra se doter d'une commission de l'égalité professionnelle qui sera chargée de préparer les délibérations de celui-ci sur la question de l'égalité professionnelle.

M-G. BUFFET : Je propose que chaque année, une négociation sur le respect de l'égalité professionnelle, que ce soit en matière d'embauches, de promotion, et bien entendu de salaires, soit instituée au niveau des branches et des entreprises. Un rattrapage annuel des écarts de salaires serait obligatoire. L'égalité professionnelle sera opposable devant les tribunaux. Je propose aussi de créer dans chaque entreprise une commission, avec obligation de résultat, chargée de contrôler l'égalité véritable des femmes face devant l'embauche, les salaires, la promotion, le temps de travail et la formation. Il sera également mis en place un corps d'inspecteurs pour le suivi et la mise en œuvre de l'égalité.

A. LAGUILLER : Notre mouvement se bat contre toutes les discriminations au niveau des entreprises dans lesquelles ses militants interviennent, dans le cadre syndical ou de leur activité, notamment en tant qu'élus du personnel. Nous ne pouvons que constater qu'en la matière comme dans bien d'autres domaines, même les lois qui seraient favorables au monde du travail ne sont pas appliquées, et qu'on se garde bien de contraindre réellement les chefs d'entreprise. Il manque une volonté politique de la part des gouvernants et au-delà, il faudrait une action vigoureuse du monde du travail. Arlette Laguiller réclame également la création de crèches et de garderies nombreuses sur le territoire pour permettre aux femmes, mais aussi aux hommes, de concilier vie familiale et travail.

J-M. LE PEN : Dans ce domaine aussi, je veillerai à ce que la loi soit respectée et que donc les écarts de rémunération entre salariés soient fondés uniquement sur des critères professionnels (mérite, ancienneté, responsabilités...).

F. NIHOUS : Faire appliquer les lois et faciliter une médiation en cas de litige. Mettre en place un système d'équivalence des qualifications entre métiers. Faire intégrer le respect de l'égalité professionnelle (embauche, salaire, promotions) dans les négociations au niveau des entreprises et des branches professionnelles. Développer la formation professionnelle continue.

S. ROYAL : Tout doit être fait pour lutter contre les discriminations qui frappent les femmes au travail, majoritairement assignées aux bas salaires et au temps partiel contraint. 80 % des salariés gagnant moins de 800 euros par mois sont des femmes, elles sont deux fois plus à ne gagner que le SMIC, elles constituent 80 % des allocataires du RMI. La précarité économique des femmes, dont le travail n'est pas encore reconnu comme égal à celui des hommes, et ceci à tous les niveaux, doit être combattue. La loi du 9 mai 2001 est contraignante et devrait normalement permettre d'atteindre l'égalité salariale. Mais elle est insuffisamment appliquée, à cause d'un manque de volonté politique et d'une moindre prise en compte par les partenaires sociaux.

N. SARKOZY : C'est la preuve qu'il faut passer au stade de la sanction. Dès le mois de juin ou juillet prochain, si je suis élu, j'organiserai une conférence nationale sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans le but d'aboutir à une égalisation des rémunérations d'ici 2009. A compter de cette date, l'inspection du travail aura la possibilité de sanctionner les entreprises dans lesquelles cette égalité ne serait pas respectée.

G. SCHIVARDI : Les écarts de rémunération sont d'abord dus à la multiplication de toutes les formes de contrats précaires qu'il faut abroger.

D. VOYNET : La loi sur l'Égalité réelle des salaires, des plans de carrière, du droit à la formation, doit être rendue plus contraignante, et étendue dans les secteurs qui ne l'appliquent pas.

9. L'augmentation de l'activité des femmes depuis les années 1980 s'est effectuée dans le cadre d'emplois qui ne permettent pas une réelle autonomie financière (83 % des emplois à temps partiel, 60 % des emplois aidés ou en CDD), ce qui contribue à leur **précarisation**. Quelles mesures proposez-vous face à cette situation et quels dispositifs comptez-vous mettre en place pour palier les écarts considérables existants entre les femmes et les hommes en matière de **retraite** ?

F. BAYROU : Je propose, depuis 2002, une réforme d'ensemble des retraites, que je ne détaillerai pas ici ; fondée sur le principe d'un barème par points (au lieu du décompte actuel par trimestres), elle permettra de prendre en compte une diversité de situations, en particulier de valoriser les années consacrées à l'éducation des enfants, ainsi d'ailleurs que l'engagement bénévole.

Beaucoup de femmes aujourd'hui à la retraite, en particulier des veuves, sont au minimum vieillesse, dans des conditions de grande pauvreté. J'ai prévu et budgété un plan pour les petites retraites, qui portera, en 5 ans, à 90 % du SMIC le niveau du minimum vieillesse.

Aux âges actifs, les principales raisons de la pauvreté en France, ce sont le chômage, la précarité de l'emploi et le temps partiel subi. Les femmes en sont les premières victimes.

Il faut que le droit social protège effectivement le salarié, que soient exclus les abus que subissent de nombreux stagiaires, et les personnes employées en CDD à répétition. Le CDI doit redevenir la règle dans les faits, comme il l'est dans la loi.

Je propose de lutter contre l'abus de temps partiel dans certaines branches, en fixant un plancher aux contrats de travail dans les entreprises de ces secteurs.

Je veux enfin maintenir les limites au travail le dimanche. On parle de "volontariat", mais ce serait du volontariat contraint, et je sais qui se retrouverait aux caisses des grandes surfaces : beaucoup de femmes qui, le dimanche, ne verraient plus leurs enfants.

O. BESANCENOT : Il faut transformer tous les contrats précaires en CDI. Par ailleurs il faut rendre obligatoire la transformation des emplois à temps partiel en temps plein, sur simple demande des personnes salariées.

Outre la décision globale que le montant d'aucune pension de retraite ne doit être inférieur au SMIC, il faut également prévoir un plan de revalorisation des retraites des femmes et de reconstitution de carrière, pour résorber les inégalités dues au temps partiel, au travail précarisé ou aux interruptions d'activité professionnelle à l'issue des congés maternité.

J. BOVE : Une conférence nationale tripartite (patronat, syndicats, Etat) sur les salaires sera immédiatement convoquée. Le nouveau gouvernement y pèsera en faveur d'une revalorisation générale des salaires, de l'ordre de 300 euros, prenant notamment en compte les gains de productivité et d'un rattrapage spécifique pour les femmes à titre de compensation pour les discriminations subies. Cette mesure s'appliquera dans les fonctions publiques. Le gouvernement oeuvrera également à une réduction de l'échelle des salaires dans le privé comme dans le public.

M-G. BUFFET : Le CDI à temps complet doit être la règle. L'emploi statutaire sera la norme dans les fonctions publiques et un plan de résorption des emplois précaires sera mis en oeuvre rapidement. Dès sa mise en place, je proposerai que le gouvernement soit chargé de convoquer une Conférence nationale sur les salaires, l'emploi, la qualification et la formation. Les emplois à temps partiel seront choisis et non imposés. Les CNE et les contrats seniors seront abrogés. Je me prononce pour relèvement des pensions de retraite les plus basses pour les femmes et les pensions de réversion.

J-M. LE PEN : La précarité frappe en effet plus les femmes que les hommes. L'obligation des 35 heures leur a été notamment fort préjudiciable. Beaucoup d'entre elles ont des journées de travail fracturées. Les femmes sont ainsi les premières victimes de la politique économique et sociale menée par les partis se partageant le pouvoir depuis 30 ans -le RPR devenu l'UMP, le PS, le PC et l'UDF- qui, dans l'Europe sans frontières de Bruxelles, ont livré notre économie à une concurrence internationale, déloyale, pratiquant, notamment en Chine, le dumping social et qui, d'autre part se soumettent aux directives européennes anti-sociales de Bruxelles, comme celle rétablissant le travail de nuit des femmes.

La politique de relance économique que je compte mettre en oeuvre, fondée sur la protection du travail en France et sur l'allègement des charges pesant sur nos entreprises, réduira la précarité du travail.

Par ailleurs, le revenu parental que je propose d'attribuer à l'un des deux parents se consacrant, pendant un certain nombre d'années, à l'éducation de son ou de ses enfants, sera accompagné des droits sociaux dont bénéficient les salariés, notamment le droit à la retraite. Les mères de famille qui ont ainsi interrompu leur activité professionnelle ne seront pas pénalisées lors de leur retraite.

F. NIHOUS : Encadrement et limitation du recours au travail précaire. Cette mesure de portée plus générale bénéficiera plus particulièrement aux femmes, puisqu'elles constituent la plus grande part des travailleurs à temps partiel. Intégration totale du temps consacré à l'éducation des enfants, pour les femmes ayant interrompu leur activité professionnelle à cette fin, dans le calcul des retraites. Remplacement progressif des pensions de réversion par l'individualisation des droits sociaux, permettant une autonomisation des femmes.

S. ROYAL : Je privilégierai trois directions pour accélérer l'égalité dans ce domaine : une charte pour l'égalité d'accès et de traitement sera mise en place en direction des entreprises et services publics. Les aides aux entreprises et les exonérations de cotisations sociales seront modulées en fonction de la nature des contrats de travail. Enfin, j'engagerai l'Etat dans une mission de garantie d'égalité dans la promotion à des postes de responsabilité publics.

85 % des personnes percevant le minimum vieillesse sont des femmes. C'est pourquoi la mesure d'urgence que je prendrai d'augmenter de 5 % les petites retraites leur sera particulièrement adressée. On le sait les femmes, de par l'assignation qui leur est faite de prendre en charge les personnes dépendantes (enfants, malades, personnes âgées), ont beaucoup de difficultés à faire des carrières complètes qui leur permettraient de toucher une retraite digne. C'est pourquoi, malgré les efforts nécessaires que toute la société devra opérer pour arriver à un équilibre de ce régime, je porterai une attention toute particulière à la situation des femmes.

N. SARKOZY : S'agissant de l'emploi, le travail est le meilleur remède contre la précarité. Il faut que les Français travaillent plus pour créer plus de richesses et donc plus de consommation, plus d'activité et à terme plus d'emploi. Dans une société du plein emploi, celle que je préconise et que je crois possible d'ici cinq ans, il n'y a ni chômage, ni précarité. Ce sont les entreprises qui cherchent des salariés à temps plein et non l'inverse, et on est prêt à les payer cher pour cela.

S'agissant des retraites, il y a plusieurs difficultés, mais globalement ce sont essentiellement les femmes qui sont pénalisées par ce que l'on appelle les petites retraites. Je veux faire principalement quatre choses : augmenter le taux des pensions de réversion (de 54 à 60% au moins) ; augmenter de 25% le minimum vieillesse ; revaloriser les retraites des épouses d'agriculteurs, de commerçants et d'artisans, qu'on a laissées ne pas cotiser pendant des années ; donner des droits à la retraite aux femmes qui se consacrent exclusivement à l'éducation de leurs enfants car, pendant ce temps, elles n'utilisent pas les crèches ou les structures d'accueil des jeunes enfants.

G. SCHIVARDI : Le travail nocturne et de soirée se cumule avec le travail de fin de semaine. Neuf femmes sur dix travaillant de nuit travaillent aussi le samedi, et plus de huit sur dix le dimanche ». (Source Direction de l'animation de la recherche et des études statistiques [DARES] du ministère du travail). A ces difficultés se joignent celles que rencontre près d'une femme sur trois qui travaille à temps partiel. Près de la moitié d'entre elles n'ont pas choisi cette forme d'emploi qui est caractérisée par une grande instabilité. Ainsi 40 % des femmes salariées à temps partiel ont un statut précaire.

Précarité, travail à temps partiel non choisi, CNE, travail le dimanche, toutes ces situations qui ne permettent pas aux femmes de vivre et de faire vivre leurs familles dignement trouvent leur source dans la politique de l'UE et particulièrement dans les directives européennes sur les CDD et le temps partiel ainsi que dans les lignes directrices pour l'emploi qui préconisent le développement de la flexibilité et des contrats atypiques. Aussi, je me prononce pour le droit à un CDI pour toutes les femmes, pour la défense des conventions collectives et des statuts qui sont les meilleurs garants de la réalisation de l'égalité des rémunérations et des droits entre les hommes et les femmes ce qui nécessite de rompre avec l'UE.

D. VOYNET : Je pense qu'on doit penser la question de la retraite en même temps que celle de la réduction du temps de travail et de la formation professionnelle. Je suis favorable à une nouvelle gestion du temps sur l'ensemble du cycle de vie. Je soutiens par exemple le fait que chaque salarié ait une année sabbatique payée intégralement à prendre pendant sa vie professionnelle car je pense que le fait d'avoir plus de temps pour soi à 30 ou 40 ans est important. Mais je pense aussi que mes propositions doivent être réellement mises en œuvre et qu'on ne peut pas avoir en même temps les 35 heures, plus de droit à la formation professionnelle et le retour à 37,5 ans de cotisations. Je suis donc

pour revenir à 40 ans de cotisations en moyenne, en tenant compte bien sûr de la pénibilité, et aussi de l'espérance de vie à 60 ans pour moduler la durée de cotisations.

10. Les femmes continuent à interrompre leur activité ou à s'absenter pour prendre en charge des responsabilités familiales, au détriment de leur carrière et de leurs droits à la retraite. Quels sont vos objectifs de développement concernant les services publics d'accueil de la **petite enfance** et de prise en charge des **personnes âgées ou dépendantes** ? Inciterez-vous les hommes à prendre une part des responsabilités familiales ?

F. BAYROU : Il faut développer les possibilités de garde d'enfants, en particulier les crèches à proximité des implantations d'entreprises - pas forcément des crèches d'entreprise, pour éviter que les mamans ne soient corvéables à merci.

Le coût de la dépendance était de 0,94 % du PIB en 2005 ; il va passer à 1,2 % du PIB en 2010, soit, en 5 ans, une augmentation de 30 %. Cela appelle une grande politique de prévention de la dépendance. Jean-Luc Prél a proposé l'idée d'un "contrat prévention dépendance" signé entre le patient et son médecin traitant, en partenariat avec l'assurance maladie. Cela veut dire aussi changer profondément l'offre de soins, favoriser les solutions intermédiaires, les hébergements temporaires pour quelques jours, l'accueil de jour et imaginer même l'accueil de nuit. Pour renforcer l'offre de soins à domicile, il faut créer des maisons médicales, en particulier dans les cantons ruraux, et accroître le nombre des infirmières, infirmiers, aides-soignants. Il faut professionnaliser l'aide, notamment en validant les acquis professionnels des bénévoles et des aidants familiaux. Pour faciliter la prise en charge financière des personnes dépendantes, l'État devra inciter à des contrats d'assurance prévoyance perte d'autonomie, à contracter assez jeune pour que le coût soit léger, et financer une aide à la complémentaire santé, au lieu du mécanisme actuel de "tout ou rien".

O. BESANCENOT : La moitié des femmes reste à la maison pour garder leur enfant, et seulement 10 % des enfants sont accueillis en crèche faute de place. Une majorité écrasante de femmes se retrouvent seules devant « leur » problème de garde. Les gouvernements ont toujours privilégié la multiplication des aides individuelles. Conséquence des budgets d'austérité dans l'Education nationale et des suppressions de postes (notamment en maternelle), le taux de scolarisation des 2 à 3 ans est passé de 36 % à 21 % en dix ans.

Un grand service public de la petite enfance, un regroupement des modes de garde dans un seul et même service sont une nécessité pour les femmes, pour les tout petits, pour la société. La mixité du personnel doit être un impératif, pour une société égalitaire, où les individus des deux sexes contribuent à égalité aux tâches domestiques.

Cela implique un plan de construction de crèches, la création de postes dans tous les corps de métiers, dans le cadre de la fonction publique, pour le fonctionnement. Le redéploiement des aides individuelles dans un budget collectif, la contribution des entreprises et, surtout, une autre répartition des richesses peuvent servir au financement.

J. BOVE : Nous légiférerons sur l'individualisation des droits sociaux pour rompre avec le modèle familialiste et permettre une plus grande autonomie des femmes. Nous garantirons les revenus de la femme conjointe survivante par des pensions de réversion à taux plein.

Parmi les discriminations sociales subies par les femmes, la situation des jeunes femmes mères célibataires est le plus souvent particulièrement dramatique du fait du paiement incertain des pensions alimentaires. Par conséquent, celles-ci seront fiscalisées : versées directement par la puissance publique, à charge pour celle-ci de se retourner contre le mauvais payeur récalcitrant. Outre la sécurité

financière ainsi garantie, ce dispositif rompra tout lien de dépendance et tout risque de conflit supplémentaire entre les parents.

M-G. BUFFET : Un million de places d'accueil collectif, dans la diversité des structures, seront créées en 15 ans (150 000 emplois seront créés. Je me prononce pour la gratuité immédiate pour les familles à faibles revenus, pour aller vers la gratuité de tous les modes d'accueil collectifs. Le coût estimé à 12 milliards d'euros par an sera réparti entre l'Etat, les collectivités locales, la CAF, les entreprises. Je m'engage en faveur d'un service public de l'enfance qui aura pour objectif de favoriser un accueil pédagogique des enfants jusqu'à 3 ans, avec, pour les salariés les formations et le statut correspondants.

Dans le même temps, je suis pour le rétablissement du droit à la scolarité dès deux ans pour les parents qui le souhaitent. Je suis favorable à un congé maternité/paternité de six mois pris par l'un ou l'autre parent. De même, pour les personnes âgées, un service public sera mis en place avec des moyens conséquents consacrés au développement des services à la personne, des maisons de retraites ou des maisons médicalisées.

J-M. LE PEN : Le revenu parental que je propose de créer, donnant droit notamment à une retraite et accompagné d'une formation professionnelle à l'issue du congé parental d'éducation permettra, au parent le souhaitant de choisir de se consacrer pendant au moins trois ans à l'éducation de ses enfants, sans être pénalisé dans sa carrière professionnelle.

F. NIHOUS : La défense et l'amélioration des services publics, notamment en milieu rural, mais aussi dans les quartiers, sont l'un des axes principaux de mon programme. Là aussi, les femmes seront les premières bénéficiaires, notamment dans les domaines de la petite enfance, des personnes âgées ou dépendantes, de la santé. Développement des crèches d'entreprises dans le secteur privé, mais aussi public. Développement des structures de proximité pouvant accueillir des enfants ou une personne malade pour quelques heures ou quelques jours, de façon à aider les familles à faire face à l'imprévu.

S. ROYAL : Faire de l'accueil éducatif des enfants le plus tôt possible, c'est donner des chances à tous. Or ce droit est menacé par les restrictions budgétaires de la droite qui rêve de privatiser la prise en charge de la petite enfance, aux dépens des familles et surtout des femmes. C'est pour cela que je mettrai en place un véritable service public de la petite enfance, qui en assurant un accueil diversifié des enfants jusqu'à trois ans permettra aux femmes de ne pas interrompre leur vie professionnelle, tant il est difficile de revenir sur le marché du travail après une interruption.

N. SARKOZY : Il est impératif que la garde des enfants ne soit plus un problème pour les mères ou les pères qui veulent travailler. C'est pourquoi, je m'engage à rendre opposable pendant la législature le droit à une solution de garde pour chaque enfant. Les fonds publics actuellement consacrés à la garde des jeunes enfants seront réorientés vers une allocation unique, simple, qui ne fera aucun perdant, et dont les familles pourront faire l'usage qu'elles veulent, soit pour recruter une assistante maternelle, soit pour payer une place en crèche, soit pour dédommager celui des deux conjoints qui arrête de travailler pour s'occuper de l'enfant. C'est en solvabilisant la demande que l'offre se développera là où sont les besoins, je pense en particulier aux crèches d'entreprises et aux crèches associatives. Je veux également que l'école prenne en charge les orphelins de 16h en organisant des études dirigées dans tous les établissements, pour que les enfants dont les familles le souhaitent, au lieu d'être livrés à eux-mêmes, soient encadrés pour faire leurs devoirs. J'entends également inciter les pères à prendre toute leur part dans la vie de la famille : notamment, à l'image des pays scandinaves, un congé parental plus avantageux sera créé à condition que les pères en prennent une partie.

Par ailleurs, je constate que ce sont les femmes qui permettent aujourd'hui le plus souvent aux

personnes âgées ou aux personnes handicapées de rester à domicile. Il me paraît donc urgent de donner au secteur de l'aide à domicile, le cadre et les moyens nécessaires à son développement. J'entends créer, à cette fin, une cinquième branche de la protection sociale consacrée à la dépendance.

G. SCHIVARDI : Les femmes sont les premières victimes, parce que souvent elles ont moins cotisé, de toutes les lois qui ont réduit drastiquement les droits à la retraite des femmes comme des hommes. Et maintenant l'Union européenne s'en prend aux droits des femmes liés à leur maternité comme la bonification de 2 ans par enfants ou le droit de partir à la retraite après 15 ans d'ancienneté au nom de la directive 2006/54/CE du 5 juillet 2006 « relative à la mise en place du principe d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes » Je me prononce pour le maintien de tous les droits particuliers des femmes à la retraite, contrairement à la directive européenne citée.

Vous dites fort justement que « Les femmes continuent effectivement à devoir interrompre leur activité ou à s'absenter pour prendre en charge des responsabilités familiales ». Mais comment accepter que depuis la signature du traité de Maastricht et la mise en place du pacte de stabilité organisant la diminution des dépenses publiques 600 écoles maternelles ont fermé. Entre 1991 et 2005, le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans en école maternelle a été réduit d'un quart. Combien de femmes ont été contraintes d'arrêter de travailler car elles n'ont pas trouvé de places en crèche pour leur enfant ? Les femmes sont souvent des mères ou de futures mères. Alors comment comprendre qu'une loi votée le 3 mars 2007 vienne de modifier le congé de maternité ? Alors que le code du travail prévoit 8 semaines durant lesquelles il est interdit à une femme de travailler et 16 semaines de congés de maternité dont 6 semaines de congé prénatal, le ministre de la santé veut réduire le congé prénatal de 3 semaines pour le reporter après l'accouchement.

D. VOYNET : Je suis pour un service public de la petite enfance, de même que pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes. En ce qui concerne la petite enfance, il faut rapidement arriver à un service aussi performant que celui de l'école maternelle. L'accueil des tout petits en école maternelle est loin d'être une solution de garde à long terme.

En ce qui concerne les personnes âgées dépendantes, les collectivités territoriales ont pris énormément de retard. Nous sommes en situation de sous équipements qui rend incontournable le recours aux EHPAD privé à but lucratif, ce qui accentue encore les inégalités sociales.

Droits de la personne

11. Quels sont vos engagements en matière de politique d'éducation à la sexualité et à la contraception ?

F. BAYROU : L'éducation à la sexualité à l'école a fait ces dernières années des progrès considérables. Elle doit inclure la prévention du sida et des maladies sexuellement transmissibles, celle des violences sexuelles, celle des grossesses non désirées. Cela fait partie des missions éducatives de l'école. La loi de 2001 et la circulaire de 2003 doivent être pleinement appliquées dans les collèges et lycées.

O. BESANCENOT : Des lieux d'accueil et d'information telles que ceux mis en place par le planning familial doivent être développées partout afin qu'ils soient accessibles aux filles et aux garçons quelque soit le lieu d'habitation. L'anonymat et la confidentialité doivent être respectés. L'école, le collège et le lycée doivent mieux intégrer cette question, et ne pas la réduire comme cela est fait souvent à une question de connaissance biologique.

J. BOVE : Nous assurerons le droit des femmes à disposer de leur corps par la contraception et l'avortement libre et gratuit. La pilule de la 3ème génération sera remboursée. Des moyens supplémentaires seront attribués aux centres de planification et d'I.V.G., ainsi qu'à la gynécologie médicale et hospitalière aujourd'hui menacée, afin que ce droit soit accessible à chacune sur l'ensemble du territoire. Les médecins et personnels des centres d'I.V.G. bénéficieront d'un vrai statut.

M-G. BUFFET : Pour que les lois s'appliquent réellement, il faut les assortir de moyens concrets et notamment arrêter la casse de l'hôpital public. Des moyens supplémentaires seront engagés pour l'organisation de campagnes nationales d'information sur la contraception. L'éducation sexuelle et contraceptive aura sa place dans les collèges et les lycées, avec le concours des infirmières scolaires et des professionnels de la santé. La création de centres de santé et d'information sera favorisée auprès des femmes des cités.

A. LAGUILLER : Arlette Laguiller est pleinement solidaire de tous les combats contre toutes les discriminations. Elle a fait partie en son temps des mouvements pour la défense de l'avortement et de la contraception (MLAC) et soutient donc l'éducation à la sexualité et la contraception.

J-M. LE PEN : Les pouvoirs publics n'ont pas à intervenir dans un domaine relevant de la vie privée des personnes.

F. NIHOUS : Renforcer la médecine scolaire pour la prévention et l'information auprès des jeunes, filles et garçons, ainsi que la présence d'infirmières scolaires dans chaque établissement de l'enseignement secondaire. Renforcer le quota d'heures en matière d'éducation à la sexualité et à la contraception dans les collèges et lycées, et donner aux adolescents les informations concernant les lieux où ils pourront trouver une écoute et un soutien en cas de difficultés dans le cadre familial.

Attribuer des moyens supplémentaires aux centres de planification et d'orthogénie, aux services de gynécologie en milieu hospitalier, en veillant à ce que ces moyens irriguent bien tous les territoires. En effet, l'isolement, en milieu rural comme dans les quartiers urbains, est un grave facteur d'inégalité qui touche particulièrement les jeunes et les femmes dans le domaine de la santé. Augmenter les moyens en matière de contraception et de prévention des Infections Sexuellement Transmissibles, dont l'insuffisance est démontrée par le taux important des IVG chez les mineures de 14 à 17 ans. Il faudra veiller à assurer l'accès à ces moyens pour les personnes en état de précarité, les SDF, etc.

S. ROYAL : L'accès à l'information sur la maîtrise de la fécondité, et à des méthodes sûres de contraception est un outil sine qua non d'égalité et d'émancipation des jeunes femmes. C'est cette même conviction qui m'animait quand j'ai décidé comme Ministre de l'enseignement scolaire de rendre gratuite la pilule du lendemain pour les mineures et de la rendre disponible dans les infirmeries des lycées. J'ai donc décidé que l'accès à la pilule sera gratuit pour toutes les femmes de moins de 25 ans. Les dispensaires qui seront ouverts, notamment dans les zones rurales, accueilleront des permanences du planning familial.

N. SARKOZY : L'école doit jouer un rôle important dans l'apprentissage de la prévention, du respect de l'autre et des différences d'orientation sexuelle. Elle doit ainsi permettre aux jeunes garçons et filles d'adopter un comportement responsable à l'âge où ils découvrent l'amour et les risques qui lui sont liés. Cet enseignement doit être adapté en fonction du contexte et du niveau d'information de la population scolaire des établissements, dans le cadre de l'autonomie que je souhaite leur confier.

G. SCHIVARDI : C'est aux enseignants de le déterminer dans le cadre des diplômes nationaux.

D. VOYNET : Une place très importante doit lui être faite dans les écoles, à tous les âges, y compris en classes primaires. L'éducation à la sexualité doit se faire tout au long de la vie d'une jeune. Le planning familial doit avoir entrée libre dans les établissements scolaires. C'est dès le plus jeune âge que s'apprend le respect du corps de l'autre.

12. Vous engagez-vous à confier au CSA une mission renforcée de **lutte contre le sexisme** afin que les médias contribuent à donner une image moins stéréotypée des compétences et du potentiel des femmes et des hommes dans notre société ?

F. BAYROU : Le CSA est chargé de veiller à ce que les programmes de radio et de télévision ne comportent "aucune incitation à la haine ou à la violence pour des raisons (...) de sexe", et dispose d'un pouvoir de sanction. Cette disposition fournit d'ores et déjà une base solide pour obtenir des médias la vigilance nécessaire.

Il peut cependant être utile d'élargir cette définition aux programmes qui - sans directement inciter à la haine ou la violence - donneraient une image dégradante des femmes ou des hommes.

O. BESANCENOT : Oui, tout en sachant que concernant les publicités sexistes et au vu des enjeux financiers, il faudrait prendre des mesures contraignantes au-delà d'une mission renforcée confiée au CSA.

J. BOVE : Des campagnes gouvernementales seront organisées pour énoncer les stéréotypes sexistes sur les rôles et les représentations sociales des femmes et des hommes et pour inciter au partage égal des tâches domestiques et parentales.

M-G. BUFFET : Oui, le CSA doit être le garant de l'absence de toute forme de sexisme. Il devrait produire un rapport circonstancié sur l'activité des médias dans ce domaine.

J-M. LE PEN : Je veillerai à ce que le Conseil supérieur de l'audiovisuel empêche, notamment aux heures de grande écoute, la diffusion de films pornographiques, dégradants pour la dignité des femmes. Pour cela il est nécessaire de réformer le mode de désignation des membres du CSA qui, choisi par le Président de la République et les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, sont liés aux partis au pouvoir.

F. NIHOUS : Absolument, notamment dans le domaine de la publicité, où l'on trouve encore trop d'abus.

S. ROYAL : Oui, cela participe de la lutte contre tous ces clichés sexistes. La lutte contre les publicités sexistes que j'ai conduite lorsque j'étais ministre a été salubre. Une négociation avec le BVP a débouché sur une Charte qui évite aujourd'hui que soient publiées sans vérification des publicités sexistes.

N. SARKOZY : Je ne sais pas si c'est le rôle du CSA. Mais il faut certainement agir sur les mentalités pour continuer de lutter contre les stéréotypes et les attitudes sexistes.

G. SCHIVARDI : Je ne fais pas confiance au CSA.

D. VOYNET : Oui et je leur confierai aussi un véritable travail sur la pornographie dont les dérives actuelles sont extrêmement négatives pour les femmes. Tant leur image, que les violences qu'elles y subissent sont catastrophiques dans la représentation d'une sexualité qui ne les respectent absolument pas.

13. Comment lutterez-vous contre les **violences conjugales**, notamment concernant la prévention, la mise en cohérence des décisions pénales et civiles, la formation des professionnels (santé, police, justice, travailleurs sociaux) et la concertation avec les associations ?

F. BAYROU : Les violences faites aux femmes sont inacceptables. Elu, je demanderai au gouvernement de préparer une loi-cadre dont les grands principes seront : l'amélioration de la formation des acteurs sociaux, médicaux et judiciaires à l'accueil et au soutien des femmes victimes de violences conjugales; la sensibilisation des jeunes à toutes les formes de violence; la création d'appartements-refuges; les facilités accordées aux juges pour éloigner le conjoint violent des lieux fréquentés par la victime et l'astreindre à un suivi médical.

O. BESANCENOT : Je soutiens le projet de loi-cadre élaboré par le Collectif National pour les Droits des Femmes (CNDP) qui prévoit notamment :

La création de tribunaux de la violence à l'encontre des femmes. Ils seraient compétents, en matière pénale, pour juger les atteintes volontaires à l'intégrité morale, physique et sexuelle des femmes. En matière civile, ils seraient compétents pour traiter les affaires de filiation, séparation, garde des enfants, dès lors qu'elles sont liées à des violences.

La création de trois types de structures d'accueil. D'abord, des centres d'accueil et d'information immédiate, pour aider les femmes, quelles que soient les violences qu'elles subissent, et assurer un hébergement d'urgence. Cet accueil est d'une grande importance, car la plupart des violences restent totalement tues et très peu font l'objet d'une plainte. Ensuite, des centres d'hébergement de court séjour, dans lesquels les femmes pourront être accueillies. Enfin, des centres d'hébergement de moyen et long séjour, permettant aux femmes de se reconstruire. Chaque département devrait mettre en place au moins un centre de chacun de ces trois niveaux.

J. BOVE : Nous reconnaissons que les violences des hommes faites aux femmes sont un problème de société, celle-ci doit en assumer le coût social. C'est pourquoi une loi cadre contre toutes les formes de violences faites aux femmes, incluant le sexisme et la marchandisation du corps des femmes, élaborée par des associations du mouvement féministe, contenant des mesures de prévention et des sanctions sera adoptée.

Une politique publique de lutte contre les violences subies par les femmes sera définie : éducation, prévention, information ; des dispositifs d'accueil et d'hébergement des femmes seront développés, un nombre de logements dans les organismes du logement social sera réservé, la formation des personnels de police sera renforcée, l'éviction du conjoint violent du domicile familial sera assurée ainsi que son

suivi médical si nécessaire.

M-G. BUFFET : Dès mon élection, je proposerai que soit débattue au Parlement la proposition de loi cadre contre les violences faites aux femmes. Ce texte s'inspire de la loi espagnole ; il a été entièrement rédigé par des associations féministes que je soutiens. Il comble de nombreuses lacunes de la législation actuelle. Il permettra de développer des campagnes et des moyens de prévention effectifs. Cette proposition de loi permettra également de décloisonner la justice entre le pénal et le civil qui pose souvent problème aux femmes victimes de violences et dont les enfants subissent les effets.

J-M. LE PEN : La répression des violences conjugales nécessite un renforcement général de la Justice en France qui, aujourd'hui, n'a pas plus de moyens pour lutter contre cette délinquance qu'elle n'en a pour combattre les autres formes de délinquance.

F. NIHOUS : La mise en œuvre d'une loi-cadre sera l'une des priorités du Ministère des Droits de la Femme, chargé du pilotage d'une mission interministérielle réunissant tous les ministères concernés (Santé et Affaires Sociales, Justice, Intérieur et Défense Nationale, Education, Jeunesse et Sport, ...).

La liaison entre commissariat ou gendarmerie, services hospitaliers d'urgence et foyers d'hébergement d'urgence doit être améliorée. L'accueil dans les commissariats de police et les gendarmeries doit être amélioré par une formation spécifique des forces de l'ordre. La justice doit décider de manière plus rapide de prendre les mesures de protection nécessaires afin que les victimes puissent porter plainte sans crainte de représailles d'une part, et d'autre part de mettre en œuvre des mesures à l'encontre des conjoints ou compagnons violents, soit coercitives (éloignement du domicile, interdiction de séjour temporaire), soit préventives (prise en charge psychologique).

L'information et l'accessibilité des structures d'accueil (écoute, aide psychologique, hébergement d'urgence) en cas de détresse doivent être améliorées. Les associations qui oeuvrent dans ces domaines doivent être mieux connues du public.

S. ROYAL : En France, une femme décède tous les trois jours sous les coups de son compagnon. Quant aux violences non mortelles, elles ont augmenté de 15 % par rapport à 2002. L'observation des violences contre les femmes constitue donc la preuve flagrante que la « lutte contre la délinquance » opérée par la droite a en réalité abouti à une augmentation des violences contre les personnes, notamment les femmes. Face à ce fléau social, les mesures sectorielles et parcellaires prises au coup par coup par la droite sont très en deçà de la dimension réelle du problème. À la différence d'autres pays européens, nous n'avons toujours pas de plan national engageant toutes les administrations et la prise en charge est toujours très sectorielle. C'est pourquoi je m'engage à mettre en place très rapidement une Loi-cadre de lutte contre les violences. Cette grande loi, réclamée par les associations de terrain, permettra de lutter efficacement contre ce phénomène inadmissible dans une société de respect et d'égalité.

N. SARKOZY : La loi du 4 avril 2006 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple a permis une très grande avancée puisqu'elle prévoit notamment d'étendre au concubin, au "pacsé" ou à l'ancien conjoint les règles qui s'appliquent en cas de violences commises par l'époux. Par ailleurs, il est désormais possible d'écarter le conjoint violent du domicile avant même la décision de justice au fond. C'est un progrès considérable. Si je suis élu, je m'attacherai à garantir une application effective de l'ensemble de ces mesures et à mettre en place un programme de traitement des comportements violents, qui sont hélas généralement la conséquence de mauvais traitements reçus pendant l'enfance.

G. SCHIVARDI : En renforçant les moyens des services publics qui sont asphyxiés par l'application du Pacte de stabilité.

D. VOYNET : Ma première mesure sera de faire voter par le Parlement une Loi Cadre contre les Violences faites aux Femmes, je m'y emploierai d'ailleurs même si je ne suis pas élue. Mais je ferai aussi voter le budget nécessaire à la formation des professionnels ainsi que la construction de structures adaptées.

14. Vous engagez-vous à faire connaître la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)**, ratifiée par la France depuis 1983, notamment par l'intermédiaire des programmes scolaires et à promouvoir son application effective, le cas échéant, sous sanction ?

F. BAYROU : Au collège, la loi devra être enseignée, y compris les conventions internationales relatives aux droits des personnes.

Le droit français devra être mis en conformité, partout où cela resterait nécessaire, avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), et, aussi et surtout, prendre les dispositions pratiques pour rendre ces droits effectifs, par exemple les mesures permettant de concilier l'accueil de l'enfant dans la famille avec la vue professionnelle. Sur cette base, la France devra remettre au plus vite le rapport quadriennal, prévu par la Convention, sur l'application de celle-ci (notre dernier rapport remonte à 2002).

O. BESANCENOT : Oui

M-G. BUFFET : Oui je m'y engage. La ratification par la France de cette convention donne des obligations à notre pays. Le ministère chargé des droits des femmes que je propose doit, entre autres, avoir les moyens d'élaborer des programmes de prévention, des programmes éducatifs

J-M. LE PEN : Aujourd'hui, malgré le dévouement du corps professoral, l'école n'assure plus ses trois missions fondamentales : elle instruit de moins en moins, (un élève sur cinq entre en sixième ne sachant ni lire ni écrire), elle ne joue plus son rôle d'ascenseur social, (6 % des enfants d'ouvriers accèdent aux grandes écoles contre 13 % il y a 30 ans), enfin la laïcité, c'est-à-dire la neutralité religieuse et politique dans l'enseignement public, est bafouée par des syndicats liés à des partis politiques et par des associations islamistes voulant imposer la charia dans les écoles de la République française.

Plutôt que d'encombrer les programmes scolaires de matières, il est nécessaire que l'école redevienne le lieu privilégié dans lequel les élèves acquièrent les connaissances nécessaires à leur développement intellectuel et à leur intégration dans la société.

F. NIHOUS : Oui, car c'est très souvent en raison du manque d'information que ces discriminations ont cours : les uns ignorant ou feignant d'ignorer les sanctions prévues par la loi, les victimes ignorant leurs droits. Il est donc nécessaire d'assurer une large diffusion, auprès des autorités judiciaires comme auprès du public, du contenu de la Convention et de son protocole, qui nous paraissent encore largement méconnues, afin de garantir une application concrète de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie civile, politique, économique, sociale et culturelle.

S. ROYAL : La lutte contre les stéréotypes sexistes commence à l'école. Je suis donc favorable à ce que la convention CEDAW soit largement expliquée aux enfants, comme éléments d'apprentissage du respect de l'autre.

N. SARKOZY : Ce texte devrait en effet être plus largement connu et appliqué. A titre personnel, ma référence reste cependant le préambule de la Constitution de 1946, auquel renvoie notre Constitution actuelle, qui prévoit que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ». C'est au service de cet objectif que je souhaite appliquer le volontarisme dont j'ai

toujours fait preuve pour les causes dans lesquelles je crois.

G. SCHIVARDI : Alors, pour les droits des femmes, je réaffirme que la liberté des femmes, l'égalité entre les femmes et les hommes passe par la défense de toutes les protections acquises par les générations précédentes.

Je réaffirme que les droits des femmes, leur droit à leur santé, à celle de leurs enfants passe par la rupture avec le Pacte de stabilité, l'Union européenne

D. VOYNET : Oui. La France a pris un très grand retard qu'il est grand temps d'œuvrer à rattraper.